

Le train ne repasse jamais deux fois...

Roybon et les Chambarans ont besoin de leur Center-Parcs !...

Ce que le Center Parcs apportera directement ...

Des recettes fiscales importantes...

- **A l'échelon communal :**
 - La Taxe Locale d'Équipement : au minimum 1 500 000 € versés en deux versements après la construction du Center Parcs.
 - La Taxe foncière sur le bâti : entre 550 000 € et 600 000 € par an (Source : Trésorerie Départementale).
- **A l'échelon Intercommunal :**
 - Taxe de Séjour et Contribution Economique Territoriale : entre 1 000 000 € et 1 200 000 € par an.
- **A l'échelon départemental :**
 - Une somme de 1 300 000 € versée au titre des Espaces Naturels Sensibles.
 - Des recettes annuelles importantes.

Un chantier important pendant deux ans

- 1 500 emplois durant les 2 ans du chantier dont 50 % d'emplois locaux...
- Les appels d'offres organisés en lots séparés (sauf pour les grosses infrastructures et les aménagements paysagers) permettront aux entreprises locales de concourir dans de bonnes conditions. Pour le Center Parcs de Moselle (le dernier en date), 70 % des entreprises viennent d'un rayon de moins de 150 km.
- Un chantier de cette taille, c'est également l'occasion pour le village et la région d'entreprendre afin de mettre en place des structures temporaires d'accueil, de restauration... permettant aux ouvriers de se restaurer et de se reposer dans de bonnes conditions.

Pas si « fermé » que ça, le Center Parcs est une opportunité pour le village !

Certains esprits chagrins aiment présenter Center Parcs comme un lieu fermé, comme une sorte de « prison pour touristes » ! La réalité est tout autre... Bien que tout soit fait pour permettre aux résidents, s'ils le veulent, de passer tranquillement leur séjour à l'intérieur du Center Parcs, rien, absolument rien n'est fait pour les empêcher ou les dissuader d'en sortir ! Ce sont des personnes libres ! ... Et l'expérience montre qu'environ 15 % des résidents sortent de Center Parcs au cours de leur séjour... Or 15% de 4 000 à 5 000, cela représente un bon nombre de personnes susceptibles de venir à Roybon, de profiter des opportunités que le village saura offrir ou des sorties touristiques à proximité. Ces opportunités sont en cours de développement par des négociations entre Pierre et Vacances, les Commissions Prospectives de la Commune et de la Communauté de Communes.

Des emplois non délocalisables !

Le Center-Parcs de la Forêt de Chambaran, c'est 697 emplois permanents (dont 53 % à temps-plein)

- Loisir et piscine : 100
- Restauration et bars : 132
- Commerces : 43
- Maintenance : 26
- Nettoyage : 334
- Administration et sécurité : 62

Le Center Parcs de la Forêt de Chambaran, c'est une masse salariale brute de 14,1 Millions d'Euros.

→ Les salaires annuels bruts varient de 17 600 € à 21 300 € pour les employés (88 % de l'effectif)

→ Les salaires bruts varient de 24 000 à 31 000 € pour les agents de maîtrise et sont supérieurs à 37 900 € pour les cadres.

697 emplois directs permanents

Au contraire des emplois industriels, la nature des 697 emplois proposés par Center-Parcs (loisirs, restauration, commerces, maintenance, nettoyage, sécurité...) les rend non délocalisables. Center Parcs ne déménagera pas dans le sud-est asiatique ! Ce sont en outre des emplois locaux : 85 % des emplois du Center Parcs de Sologne résident à moins de 45 min de leur lieu de travail. Pour le Center Parcs de Roybon, 50 % des salariés devraient résider dans le département, principalement dans les cantons de Roybon, Saint-Marcellin, Beaurepaire, Saint Etienne de Saint-Geoirs, Vinay, la Côte Saint André et Voiron. Nul doute que sur le nombre, un certain nombre de personnes choisiront de se rapprocher de leur lieu de travail... et du coup, l'extension du village devrait pouvoir être assurée.

120 emplois indirects permanents

Sur la base de l'expérience des Center Parcs en fonctionnement, les dépenses du Center Parcs sont estimées à 12 millions d'Euros par an. Ces dépenses seront effectuées localement (en Isère) et devraient générer 120 emplois indirects permanents chez les partenaires économiques locaux.

Une nette amélioration de l'assainissement...

Le projet Center-Parcs a d'ores et déjà accéléré la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Saint-Sauveur à laquelle il sera raccordé. Concernant Roybon, une amélioration de l'existant (lagunage peu performant) était nécessaire. Le réseau local d'assainissement sera raccordé au réseau du Center-Parcs et les effluents roybonnais seront dirigés sur la station d'épuration très performante de Saint-Sauveur, permettant ainsi une amélioration de la qualité des eaux de la Galaure. D'autres communes pourront se brancher au passage sur le nouveau réseau d'assainissement Center Parcs / Saint-Sauveur.

Un impact positif pour le tourisme Isérois

Le protocole d'accord conclu avec le Conseil Général prévoit la mise en valeur des ressources locales, dans la perspective de faire connaître l'Isère aux clients du Center Parcs et de mettre en valeur les productions du terroir. Un espace de présentation et de vente des produits du terroir sera mis en place dans la zone de supérette. Un autre espace permettra l'organisation de marchés thématiques de produits du terroir. Les sites touristiques proches (dans un rayon de 60 km) bénéficieront des clients du Center Parcs : Saint-Antoine, Le Palais Idéal d'Hauterives, les grottes de Choranche, la maison de l'eau, les Caves de Chartreuse...

Mais aussi une dynamique et des projets induits...

Une maison médicale

Le projet Center-Parcs induit actuellement un projet de maison médicale. Le bâtiment réunirait cabinet médical, cabinet infirmier, salle de soins pour kinésithérapeutes, ostéopathes... Le projet est déjà lancé et occuperait une partie du terrain de l'ancien « Camp 1 » avenue du 19 mars 1962.

Le contournement routier

Même s'il était déjà prévu avant le projet Center-Parcs, le projet de contournement routier est encore plus d'actualité aujourd'hui. D'un financement prévu à l'origine par le département, on est passé à un financement communal dans le cadre des accords passés avec le Conseil Général concernant le financement des infrastructures nécessaires au bon accueil du Center-Parcs. Les recettes de Center-Parcs permettront sa réalisation en quasi-autofinancement.

Le lotissement

Davantage envisagé maintenant comme une extension du village, le lotissement « Les Terrasses de la Galaure » a été retardé par la crise immobilière. La bonne réalisation de ce projet passe aujourd'hui par la dynamique « Center-Parcs » qui seule, pourra générer l'apport de population nécessaire. A noter que sa réalisation apportera des recettes nouvelles à la Commune.